

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 21 Janvier dernier, Madame Veuve Léonce FONTAINE a, compte tenu de l'insuffisance de ses ressources, sollicité l'attribution d'une bourse pour son fils Gaston qui est en classe de 6ème au Lycée Leconte de Lisle.

Elle a joint à sa demande le bulletin de notes de son fils pour le premier trimestre 1968-1969. Le bulletin est plutôt satisfaisant tant en ce qui concerne les notes obtenues par l'intéressé que les appréciations formulées par ses professeurs. A noter qu'il a obtenu le tableau d'honneur pour le premier trimestre.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

LE MAIRE. - Le bulletin de note est bon et comme c'est une veuve, mère de plusieurs enfants qui nous adresse cette demande, je crois que nous pouvons lui donner satisfaction.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 11.3.69
P. de Belet
Le Secrétaire Général
Signé: H. Fieffe
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signé: Verpeaux